

<https://www.paris-normandie.fr/id482916/article/2024-01-11/deux-mineurs-juges-pour-avoir...>

Par S.A. et J.C.

6 min read

# Deux mineurs jugés pour avoir fait exploser des bouteilles d'acide dans leur lycée près de Rouen

Deux adolescents ont été jugés devant le tribunal pour enfants de Rouen jeudi 11 janvier 2024 pour avoir introduit et fait exploser deux bouteilles d'acide dans leur lycée du Petit-Quevilly en octobre 2023. Rien d'illégal, selon la défense qui a plaidé la relaxe.



Les bouteilles d'acide avaient été introduites dans l'enceinte du lycée professionnel Jean-Baptiste Colbert au Petit-Quevilly - Photo Paris Normandie



*Par S.A. et J.C.*

Publié: 11 Janvier 2024 à 19h18 Temps de lecture: 2 min

Deux mineurs de 17 ans ont été jugés jeudi 11 janvier 2024 par le tribunal pour enfants de Rouen pour avoir introduit des bouteilles d'acide chlorhydrique dans l'enceinte du lycée professionnel Jean-Baptiste Colbert, au Petit-Quevilly le 20 octobre. Le tribunal a mis sa décision en délibéré au 1er février. En cas de culpabilité, une autre audience pour déterminer la sanction devra se tenir. En attendant, les deux adolescents ont été placés sous contrôle judiciaire.

## Une semaine après l'attentat d'Arras

Les faits étaient intervenus dans un contexte particulier : une semaine auparavant, le 13 octobre, le professeur Dominique Bernard avait été tué par un djihadiste au collège-lycée Gambetta d'Arras. Depuis, les deux élèves sont passés en conseil de discipline. Celui ayant été retrouvé en possession d'une bouteille d'acide a été exclu définitivement. Son camarade a également été exclu mais avec un sursis d'un an.

*« Il est retourné en cours, mais il a cette épée de Damoclès sur la tête, nous confiait le proviseur Laurent Lefebvre fin décembre 2023. Il s'est expliqué, a déclaré n'avoir pas osé dire non à son camarade. Il a compris la leçon et nous avons décidé de lui accorder une deuxième chance. »*

### « Rien de répréhensible »

Au-delà de la personnalité de cet adolescent, « *redevenu un lycéen sans histoire* », selon son avocate, cette dernière rappelle qu'il faut séparer légal et moral. « *Légalement, il n'y a rien de répréhensible. Il s'agit d'expériences qui peuvent être réalisées en cours par des*

*professeurs de chimie sans protection particulière. On en trouve d'ailleurs des vidéos sur internet », explique Me Juliette Maucourt.*

Les deux adolescents avaient été interpellés le 20 octobre 2023, après un signalement du proviseur du lycée, Laurent Lefebvre, concernant l'un des deux élèves qui « *avait été trouvé porteur d'une bouteille en plastique pouvant contenir un produit chimique à l'entrée du lycée* », indiquait à l'époque le parquet de Rouen. Le mineur avait impliqué l'un de ses camarades. Le proviseur avait en outre informé que le 17 octobre, deux bouteilles d'acide avaient explosé dans le lycée. Le 19, deux autres avaient été retrouvées sans avoir explosé.

## **Vus sur les réseaux sociaux**

Lors de leurs auditions par la police, les deux mineurs avaient reconnu « *avoir introduit à l'intérieur de l'établissement des bouteilles en plastique avec de l'acide chlorhydrique acheté en magasin pour provoquer des explosions selon un procédé qu'ils avaient vu sur les réseaux sociaux* », précisait le parquet de Rouen. Ils avaient ajouté avoir testé ces procédés dans des endroits non fréquentés du lycée pour ne blesser personne. Des dégradations légères étaient constatées au sein de l'établissement sur le sol.

Generated with Reader Mode